



Version corrigée (21.12.2018): les corrections en rouge dans le fichier pdf

## Communiqué de presse

Embargo: 15.11.2018, 9h15

### 14 Santé

Prise en charge médico-sociale en institution et à domicile en 2017

## Les soins à domicile progressent, contrairement à l'hébergement en établissement médico-social

En 2017, près de 350 000 personnes, dont 73% âgées de 65 ans et plus, ont bénéficié de prestations des services d'aide et de soins à domicile (SASD). Les SASD ont dispensé près de 16 millions d'heures de soins et plus de 6 millions d'heures d'aide. La même année, quelque 149 000 personnes ont résidé en établissement médico-social (EMS); 15% d'entre elles pour un court séjour. Ce sont là quelques résultats de la statistique de l'aide et des soins à domicile et de la statistique des institutions médico-sociales de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

La prise en charge des personnes âgées à domicile, par rapport à celle en EMS, a continué de progresser nettement en 2017, comme déjà observé ces dernières années. Le nombre d'heures de soins dispensées par des SASD a augmenté de 7%, tandis que celui des journées d'hébergement en EMS a enregistré une hausse modérée de 0,7%. Le taux d'hébergement des personnes âgées de 80 ans et plus en EMS était de **15,7%**, en légère diminution par rapport à 2016. Les valeurs les plus hautes ont été relevées dans les cantons orientaux et de la Suisse centrale (**AR, UR, GL**), où **plus d'une personne de 80 ans et plus sur cinq vivait dans un EMS**.

### Peu de nouvelles places créées en EMS...

En 2017, 95 883 places (+0,6%) pour un hébergement en long séjour étaient disponibles dans 1 561 établissements. Le nombre de places disponibles en EMS pour 1000 habitants de 65 ans et plus a diminué, à l'exception de certains cantons (SZ, NW, BS, AI, TI, VD et GE).

### ... mais plus de personnel

Le volume d'emploi des EMS correspondait en 2017 à 94 457 postes équivalents plein temps (EPT), soit 2% de plus qu'en 2016. Par contre, les cantons de Zoug, Glaris, Schaffhouse et Appenzell Rhodes- Extérieures ont vu leurs effectifs de personnel diminuer, en même temps que le nombre de clients.

## SASD, un secteur en expansion

Le secteur du maintien à domicile n'a cessé de se développer. Les entreprises commerciales privées et les infirmiers/ères indépendants ont enregistré une progression marquée, tandis que les entreprises à but non lucratif ont affiché une augmentation plus modérée. Les résultats de 2017, avec l'augmentation de la dotation en personnel (EPT, +6,6% par rapport à 2016), du nombre de clients (+3%), des prestations dispensées (+7,6%) et des coûts engendrés (+5,8%) confirment cette tendance.

### SASD: prestations différenciées selon le statut juridique

Les entreprises à but non lucratif ont totalisé environ 80% des emplois (18 018 EPT, +4,3% par rapport à 2016) et de la clientèle (284 018, +1,6%). Ce sont cependant les entreprises commerciales privées qui ont progressé le plus, avec une augmentation de 24% des heures de soins et d'aide dispensées aux clients/es (5 965 749 heures au total en 2017), contre +3% pour les entreprises à but non lucratif (16 631 285 heures au total).

Les infirmiers/ères indépendants, actifs presque exclusivement dans le domaine des soins, ont délivré le 5,1% des prestations de soins (818 124 heures de soins facturées). Les entreprises privées ont présenté la moyenne par an la plus élevée d'heures de soins par client/e (113), contre 51 pour les entreprises à but non lucratif et 26 pour les infirmiers/ères indépendants.

Dans le secteur spécifique de l'aide à domicile (ménage, repas, veilles, accompagnement, services de compagnie, etc.), les entreprises à but non lucratif ont même fourni moins de prestations qu'en 2016 (-1,1%), au contraire des entreprises privées qui ont connu une progression de 11,4%.

### Plus de 12,5 milliards de francs de coûts totaux

Pour l'année 2017, les coûts totaux d'exploitation des EMS se sont élevés à 10,1 milliards de francs (+2,6% par rapport à 2016), soit 9 122 francs par mois et par client. La part des coûts reconnus au sens de la loi sur l'assurance maladie représente 43,1% du total. L'ensemble des prestations fournies à domicile a coûté 2,45 milliards de francs (+5,8%), dont 42% (1 036 millions) financés par les pouvoirs publics, 39% (971 millions) par les assureurs et 17% (410,4 millions) par les bénéficiaires de prestations. Les coûts engendrés par les SASD représentent en moyenne 584 francs par mois par client.

## Statistiques OFS de la prise en charge médico-sociale en institution et à domicile

La **statistique de l'aide et des soins à domicile** récolte des données annuelles sur l'offre de prestations, le personnel, les personnes prises en charge, les prestations fournies, les charges et les recettes des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile.

La **statistique des institutions médico-sociales** recueille des données concernant l'offre de l'institution, la clientèle hébergée, le personnel employé ainsi que la comptabilité des maisons pour personnes âgées, établissements médico-sociaux, institutions pour personnes avec handicap, établissements pour personnes dépendantes, établissements pour personnes avec troubles psychosociaux.

---

---

### Renseignements

Anthony Francis, OFS, Section Services de santé, tél.: +41 58 463 61 94,

e-mail: [anthony.francis@bfs.admin.ch](mailto:anthony.francis@bfs.admin.ch)

Flavia Lazzeri, OFS, Section Services de santé, tél. : +41 58 463 61 28,

e-mail: [flavia.lazzeri@bfs.admin.ch](mailto:flavia.lazzeri@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

### Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2018-0395](http://www.bfs.admin.ch/news/fr/2018-0395)

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

### Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.